

SOMMAIRE

ANNEXE 1 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND.....	4
ANNEXE 2 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE.....	5
ANNEXE 3 : COURSES OPEN : EQUIPAGES QUATRE PLACES MIXE ET MIXTE (CLUB)	8
ANNEXE 4 : LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DEVITESSE.	9
ANNEXE 5 : LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES EPREUVES DE SPRINT	10
ANNEXE 6 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON.....	12
ANNEXE 7 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON SHORT RACE.....	13
ANNEXE 8 : CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS.....	14
ANNEXE 9 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MEDAILLE	19
ANNEXE 10 : REMPLACANTS ET COMPOSITION DES EQUIPAGES	19
ANNEXE 11 : PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS.....	20
ANNEXE 12 : REUNION TECHNIQUE.....	21
ANNEXE 13 : AVANT & APRES UNE COMPETITION.....	21
ANNEXE 14 : LE CHRONOMETRAGE – UTILISATION D'UN SYSTEME « PHOTO-FINISH »LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE VITESSE.....	22
ANNEXE 15 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES	23
ANNEXE 16 : CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS MINIMES.....	25

SOMMAIRE DETAILE

ANNEXE 1 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND.....	4
1.1. LE MODE DE SELECTION	4
1.2. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND – DEFINITION DES EPREUVES	4
1.3. PROGRAMME TYPE :	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
1.4. PENALITE DE TEMPS SUITE A UNE COLLISION	5
1.5. TEMPS LIMITE	5
ANNEXE 2 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE.....	5
2.1. LE MODE DE SELECTION PAR INTER-REGION – ATTRIBUTION DES QUOTAS DE SELECTION	5
2.2. LES EPREUVES OUVERTES ET LES CONDITIONS DE SELECTION (QUOTAS).....	7
ANNEXE 3 : COURSES OPEN : EQUIPAGES QUATRE PLACES MIXE ET MIXTE (CLUB)	8
3.1. DISTANCE ET CATEGORIE PROPOSEES	8
3.2. MODE DE SELECTION.....	8
3.3. NOMBRE DE SERIES.....	8
3.4. NOMBRE DE BATEAUX PAR CLUBS	8
3.5. CLASSEMENT AU TEMPS	9
3.6. PROGRAMME.....	9
ANNEXE 4 : LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE.	9
4.1. JOUR N°1.....	9
4.2. JOUR N°2.....	9
4.3. JOUR N°3.....	9
4.4. JOUR N°4.....	9
4.5. JOUR N°5.....	9
ANNEXE 5 : LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES EPREUVES DE SPRINT.....	10
5.1. GRILLE DE PASSAGE TYPE C (SELECTIFS NATIONAUX DE VITESSE)	10
5.2. GRILLE DE PASSAGE TYPE B (CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE)	11
CETTE GRILLE POURRA ETRE ADAPTEE POUR LES EPREUVES CONCERNANT LES CATEGORIES CADETS AFIN DE PERMETTRE UN BRASSAGE PLUS IMPORTANT LORS DES SERIES ET DEMI-FINALES.	11
5.3. GRILLE DE PASSAGE DE TYPE A (CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIME)	12
ANNEXE 6 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON.....	12
6.1. LE MODE DE SELECTION POUR LES BIPLACES.....	12
6.2. LES EPREUVES OUVERTES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON.....	12
6.3. PROGRAMME DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON	13
6.4. STOP AND GO	13
6.5. ARRET D'UN COMPETITEUR	13
6.6. PENALITES DE TEMPS.....	13
ANNEXE 7 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON SHORT RACE.....	13
7.1. FORMAT D'UNE COURSE SHORT RACE:.....	13
7.2. LE MODE DE SELECTION	13
7.3. LES EPREUVES OUVERTES.....	14
7.4. PROGRAMME PREVISIONNEL	14
ANNEXE 8 : CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS.....	14
8.1. PERIMETRES DES CALCULS PAR EPREUVES	14
8.2. CALCUL DES POINTS « BATEAU »	15
8.3. CLASSEMENT DES CLUBS SUR UNE COMPETITION REGIONALE, INTERREGIONALE OU NATIONALE	18

8.4. METHODE DE CALCUL DU CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR POINTS	18
8.5. CLASSEMENT NATIONAL JEUNES (CADETS ET JUNIORS) DES CLUBS PAR POINTS	19
8.6. CLASSEMENT NATIONAL PARACANOË DES CLUBS PAR POINTS	19
ANNEXE 9 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MEDAILLE	19
9.1. LES COMPETITIONS DE REFERENCE	19
9.2. MODALITE DE CLASSEMENT	19
ANNEXE 10 : REMPLACANTS ET COMPOSITION DES EQUIPAGES	19
10.1. NOMBRE DEREMPLACEMENTS AUTORISES DANS UN EQUIPAGE	19
10.2. MODALITE DE DESIGNATION D'UN REMPLAÇANT	19
10.3. CONDITIONS POUR EFFECTUER DES REMPLACEMENTS	20
10.4. REMPLACEMENT D'UN COMPETITEUR MALADE.....	20
10.5. LES EQUIPAGES INTERCLUBS SONT POSSIBLE SELON LES REGLES CI-DESSOUS :.....	20
ANNEXE 11 : PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS.....	20
11.1. CONDITIONS GENERALES	20
11.2. INSCRIPTIONS – DELAIS ET MODALITE.....	20
11.3. PERIODE DE CONFIRMATION – DELAIS ET MODALITE	21
11.4. COUTS D'INSCRIPTIONS.....	21
11.5. PENALITES FINANCIERES	21
11.6. MODALITES DE PAIEMENT DES COUTS D'INSCRIPTIONS ET DES PENALITES FINANCIERES	21
ANNEXE 12 : REUNION TECHNIQUE.....	21
12.1. DATE, HEURE ET CONDITIONS DE REPRESENTATION	21
12.2. NOUVEAU TIRAGE AU SORT APRES LA CONFIRMATION	21
12.3. INFORMATIONS DIVERSES	21
ANNEXE 13 : AVANT & APRES UNE COMPETITION.....	21
13.1. INVITATION A UNE COMPETITION.....	21
13.2. PROCES-VERBAL DE COMPETITION	22
13.3. TRANSMISSION DU PROCES-VERBAL DE COMPETITION ET DU SUPPORT INFORMATIQUE	22
ANNEXE 14 : LE CHRONOMETRAGE – UTILISATION D'UN SYSTEME « PHOTO-FINISH »LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE VITESSE.....	22
ANNEXE 15 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES	23
15.1. GENERALITES	23
15.2. PRINCIPES	23
15.3. METHODE DE CALCUL DES POINTS SUR UNE COMPETITION	23
15.4. METHODE DE CALCUL DE LA VALEUR AU CLASSEMENT	23
15.5. COMPETITIONS PRISES EN COMPTE ET MAJORATION POUR CHAQUE VERSION DU CLASSEMENT.....	23
15.6. CAS DES EQUIPAGES.....	25
ANNEXE 16 : CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS MINIMES.....	25

Annexe 1 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOND

1.1. Le mode de sélection

En référence à l'article RP CEL 40

Pour être autorisé à participer au championnat de France de fond monoplace, il faut remplir la condition de participation à un championnat régional.

- Le mode de sélection est basé sur un pourcentage « inter-épreuve » par rapport au temps de sélection de l'épreuve K1HM24. Le temps de sélection des K1HM24 est égal à 115% du temps moyen des 3 premiers.
- Le GSS pourra s'appuyer sur l'ancienne méthode de calcul, 115% du temps moyen des 3 premiers de la catégorie, en cas d'évolution des conditions climatiques durant la compétition.
- Possibilité de courir dans une autre région.
- Les compétiteurs d'une autre région ne seront pas pris en compte dans le calcul du temps de référence.
- Les juges compétiteurs officiant lors d'un championnat régional peuvent demander à être dérogés. Ces derniers doivent être régulièrement inscrits sur la compétition.

Pourcentage « inter-épreuve » pour chaque épreuve :

Epreuve	%Inter-épreuve	Epreuve	%Inter-épreuve	Epreuve	%Inter-épreuve	Epreuve	%Inter-épreuve
C1DC	170%	C1HC	140%	K1DC	125%	K1HC	112%
C1DJ	161%	C1HJ	131%	K1DJ	123%	K1HJ	105%
C1DM24	153%	C1HM24	120%	K1DM24	118%	K1HM24	référence
C1DU23	153%	C1HU23	120%	K1DU23	118%	K1HU23	102%
		C1HM35	136%	K1DM35	141%	K1HM35	108%
		C1HM45	146%	K1DM45	147%	K1HM45	115%
		C1HM55	150%	K1DM55	151%	K1HM55	121%

1.2. Championnat de France de fond – Définition des épreuves

En référence à l'article RP CEL 26 - 27

1. Liste des épreuves monoplaces ouvertes sur le Championnat de France defond

Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance
C1DC	5000m	C1HC	5000 m	K1DC	5000 m	K1HC	5000 m
C1DJ	5000 m	C1HJ	5000 m	K1DJ	5000 m	K1HJ	5000 m
C1DU23	5000 m	C1HU23	5000 m	K1DU23	5000 m	K1HU23	5000 m
C1DM24	5000m	C1HM24	5000 m	K1DM24	5000 m	K1HM24	5000 m
		C1HM35	5000 m	K1DM35	5000 m	K1HM35	5000 m
		C1HM45	5000 m	K1DM45	5000 m	K1HM45	5000 m
		C1HM55	5000 m	K1DM55	5000 m	K1HM55	5000 m
V1DPCN1	5000m	V1HPCN1	5000m	K1DPCN1	5000m	K1HPCN1	5000m
V1DPCN2	5000m	V1HPCN2	5000m	K1DPCN2	5000m	K1HPCN2	5000m
V1DPCN3	5000m	V1HPCN3	5000m	K1DPCN3	5000m	K1HPCN3	5000m
V1DPCDS	5000m	V1HPCDS	5000m	K1DPCDS	5000m	K1HPCDS	5000m
V1DPCDM	5000m	V1HPCDM	5000m	K1DPCDM	5000m	K1HPCDM	5000m

2. Liste des épreuves en équipage susceptibles d'être ouvertes sur les championnats de France de fond

Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance	Epreuve	Distance
C2DC	5000 m	C2HC	5000 m	K2DC	5000 m	K2HC	5000 m
C2DJ	5000 m	C2HJ	5000 m	K2DJ	5000 m	K2HJ	5000 m
C2DS	5000 m	C2HS	5000 m	K2DS	5000 m	K2HS	5000 m
		C2HMa	5000 m	K2DMa	5000 m	K2HMa	5000 m
C2D Minimé	3000 m	C4HC	5000 m	K4DC	5000 m	K4HC	5000 m
C2H Minimé	3000 m	C4HJ	5000 m	K4DJ	5000 m	K4HJ	5000 m
K2D Minimé	3000 m	C4HS	5000 m	K4DS	5000 m	K4HS	5000 m
K2H Minimé	3000 m	C4HMa	5000 m	K4DMa	5000 m	K4HMa	5000 m
V2DPCDUO	5000 m	V2HPCDUO	5000 m	K2DPCDUO	5000 m	K2HPCDUO	5000 m

Remarques : en équipages les catégories U23 et Seniors sont regroupées

Des regroupements d'épreuves sont possibles si le nombre de bateaux inscrits est inférieur à quatre.

La commission nationale publiera la liste des épreuves ouvertes après la clôture des inscriptions au championnat de France.

1.3. Programme :

Le programme sera bâti en tenant compte des particularités du bassin et du weekend retenu (Pâques ou non).

1.4. Pénalité de temps suite à une collision

En référence à l'article RP 52.14

En cas de collision, une pénalité de 2 minutes pourra être ajoutée au temps de course après l'arrivée.

1.5. Temps limite

Un compétiteur pourra être arrêté dès lors que le premier de sa catégorie a franchi la ligne d'arrivée et qu'il lui reste au moins un tour à effectuer.

Le bateau ainsi arrêté sera porté sur les résultats au classement exact de son rang au moment de l'arrêt (idem pour les bateaux suivants).

1.6. Nombre d'épreuves par compétiteur :

Avenant à l'article Article RP-CEL- 48.2 des règles particulières :

Un compétiteur pourra s'engager sur 3 épreuves : 1 monoplace, 1 biplace et 1 quatre places si le programme le permet.

Annexe 2 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE

2.1. Le mode de sélection par Inter-région – attribution des quotas de sélection

En référence à l'article RP CEL 36

1. Sélection pour les épreuves monoplaces pour les catégories d'âge cadet à master dame et homme :

Pour se qualifier sur une distance, 500 mètres ou 200 mètres, un compétiteur devra entrer dans le quota de son épreuve sur cette même distance.

Exemple:

Un compétiteur entrant dans le quota lors de la sélection sur 500 mètres mais n'entrant pas dans le quota lors de la sélection sur 200 mètres, ne pourra être inscrit aux championnats de France que sur le 500 mètres. S'il entre dans le quota sur les 2 distances, il pourra être inscrit sur les 2 aux championnats de France.

Les quotas sont définis par inter région, en fonction d'un pourcentage établi nationalement par épreuve, proportionnellement au nombre de **participants** (ayant pris le départ) sur chaque sélective Nationale Sprint.

2. Sélection pour les épreuves biplaces dans les catégories d'âge cadet à master dame et homme :

Pour se qualifier sur une distance, 500 mètres ou 200 mètres, un équipage devra entrer dans le quota de son épreuve sur cette même distance.

Exemple:

Un équipage entrant dans le quota lors de la sélection sur 500 mètres mais n'entrant pas dans le quota lors de la sélection sur 200 mètres, ne pourra être inscrit aux championnats de France que sur le 500 mètres. S'il entre dans le quota sur les 2 distances, il pourra être inscrit sur les 2 aux championnats de France.

Les quotas sont définis par inter région, en fonction d'un pourcentage établi nationalement par épreuve, proportionnellement au nombre de **participants** (ayant pris le départ) sur chaque sélective Nationale Vitesse.

3. Sélection pour les épreuves quatre places dans les catégories d'âge cadet à master dame et homme:

Pour se qualifier sur les distances, 500 mètres et 200 mètres, un équipage devra prendre part à au moins une des deux courses de sélections.

Il devra terminer à moins 20 secondes sur le 500 mètres et 10 secondes sur le 200 mètres du temps du premier de son épreuve, la Commission Nationale, sous couvert de son Président, se réserve le droit de majorer ces limites de sélections.

2.2. Les épreuves ouvertes et les conditions de sélection (quotas)

Ces quotas respectent à la fois, le nombre et la valeur des bateaux participants dans chaque épreuve, les contraintes du Championnat de France et la promotion des épreuves à faible participation.

1. Liste des épreuves ouvertes sur les sélectifs nationaux de vitesse

EPREUVE		Quotas de sélection maximum %
Embarcation Sexe Catégorie d'âge	Distance	
C1DC	200 & 500	70%
C1HC	200 & 500	65%
K1DC	200 & 500	65%
K1HC	200 & 500	55%
C1DJ	200 & 500	70%
C1HJ	200 & 500	50%
K1DJ	200 & 500	50%
K1HJ	200 & 500	50%
C1DU23	200 & 500	70%
C1HU23	200 & 500	50%
K1DU23	200 & 500	45%
K1HU23	200 & 500	45%
C1DM24	200 & 500	70%
C1HM24	200 & 500	50%
K1DM24	200 & 500	40%
K1HM24	200 & 500	40%
C1HVM35	200 & 500	50%
K1DVM35	200 & 500	50%
K1HVM35	200 & 500	50%
C1HVM45	200 & 500	50%
K1DVM45	200 & 500	50%
K1HVM45	200 & 500	50%
C1HVM55	200 & 500	50%
K1DVM55	200 & 500	50%
K1HVM55	200 & 500	50%
C2DC	200 & 500	70%
C2HC	200 & 500	65%
K2DC	200 & 500	65%
K2HC	200 & 500	65%
C2DJ	200 & 500	70%
C2HJ	200 & 500	65%
K2DJ	200 & 500	65%
K2HJ	200 & 500	65%
C2DS	200 & 500	70%
C2HS	200 & 500	55%
K2DS	200 & 500	55%
K2HS	200 & 500	50%
C2HMA	200 & 500	60%
K2DMA	200 & 500	60%
K2HMA	200 & 500	55%
C4DC	200 & 500	Voir Annexe 3.1 – point 3 Performance à réaliser lors d'une compétition interrégionale.
C4HC	200 & 500	
K4DC	200 & 500	
K4HC	200 & 500	
C4DJ	200 & 500	
C4HJ	200 & 500	
K4DJ	200 & 500	
K4HJ	200 & 500	
C4DS	200 & 500	
C4HS	200 & 500	
K4DS	200 & 500	
K4HS	200 & 500	

C4HMA	200 & 500	Une participation permet l'accès au championnat de France sur la distance et l'embarcation sur 200 mètres en monoplace et sur 500 mètres en DUO.
K4DMA	200 & 500	
K4HMA	200 & 500	
V1DPCN1	200 & 500	
V1DPCN2	200 & 500	
V1DPCN3	200 & 500	
V1DPCDS	200 & 500	
V1DPCDM	200 & 500	
V1HPCN1	200 & 500	
V1HPCN2	200 & 500	
V1HPCN3	200 & 500	
V1HPCDS	200 & 500	
V1HPCDM	200 & 500	
K1DPCN1	200 & 500	
K1DPCN2	200 & 500	
K1DPCN3	200 & 500	
K1DPCDS	200 & 500	
K1DPCDM	200 & 500	
K1HPCN1	200 & 500	
K1HPCN2	200 & 500	
K1HPCN3	200 & 500	
K1HPCDS	200 & 500	
K1HPCDM	200 & 500	
K2DPCDUO	200 & 500	
K2HPCDUO	200 & 500	
V2DPCDUO	200 & 500	
V2HPCDUO	200 & 500	

2. Liste des épreuves ouvertes sur les championnats de France de vitesse

La liste des épreuves ouvertes au championnat de France de vitesse sera basée sur la liste des épreuves ouvertes lors des sélectifs nationaux de vitesse (2.2.1).

Des regroupements d'épreuves sont possibles si le nombre de bateaux sélectionnés est inférieur à quatre.

En DUO paracanoë, un bateau composé d'une dame et d'un homme sera considéré comme un équipage « DUO Homme ».

Annexe 3 : COURSES OPEN : EQUIPAGES QUATRE PLACES MIXE ET MIXTE (CLUB)

3.1. Distance et catégorie proposées

Equité parfaite en représentation H/F soit 50% de l'équipage

1 seule distance → 200m

1 seule catégorie → open (mixe C/J/S/Master)

3.2. Mode de sélection

Aucun mode de sélection, s'inscrire dans les délais réglementaires, les premiers bateaux inscrits seront retenus, appartenir au même club.

3.3. Nombre de séries

9 séries MAX pré positionnées pour la catégorie C4 mixte 200m

9 séries MAX pré positionnées pour la catégorie K4 mixte 200m

3.4. Nombre de bateaux par clubs

Priorité sera donnée à 1 bateau de chaque type par clubs, pour tous les clubs souhaitant aligner plusieurs bateaux d'un même type, ils seront classés en fonction de places restantes, toutes les demandes pour un 2^{ème} bateau puis toutes les demandes pour un 3^{ème}, etc.

3.5. Classement au temps

Les 9 meilleurs temps en finale A
Les 9 suivants en finale B
Les 9 suivants en finale C

3.6. Programme

Les courses seront intégrées dans le programme général des championnats de France de vitesse.

Annexe 4 : LE PROGRAMME TYPE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DEVITESSE.

4.1. Jour n°1

Matin et après-midi

- Séries, demi-finales et finales 200 mètres Dame et Homme + séries bi et quatre Cadet à Master

4.2. Jour n°2

Matin et après-midi

- Séries, demi-finales et finales 500 mètres Dame et Homme monoplace Cadet à Master

4.3. Jour n°3

Matin et après-midi :

- Début équipages 500 mètres Dame et Homme
- Début épreuves minime sur 500 mètres
- Séries des quatre places Open Mixe et Mixte

4.4. Jour n°4

Matin et après-midi :

- Suite des équipages 500 mètres Dame et Homme
- Suite des épreuves minime 500 mètres
- Biplaces Paracanoë
- Finale quatre places Open sur 200 mètres mixe et mixte

4.5. Jour n°5

- Equipages 200 mètres Cadet à Master Dame et Homme
- Epreuves minime sur 3000 mètres
- Séries et finales monoplaces paracanoë Dame et Homme

Annexe 5 : LES GRILLES DE PASSAGE POUR LES EPREUVES DE SPRINT

5.1. Grille de passage Type C (sélectifs nationaux de vitesse)

Partants	Séries	Séries	Demi-finales	Finales
10/18	2 x 9	1 à 4 en Finale + le meilleur 5ème les autres en finale B		A : 1 x 9 B : 1 x 9
18/27	3 x 9	1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B 7 à 9 en Finale C		A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9
28/36	4 x 9	Les 4 premiers + les 2 meilleurs 5èmes en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	4 x 9 Demi-finale A : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale A, les autres en Finale B. Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale C, les autres en Finale D	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9
37/45	5 x 9	Les 5 premiers + les 2 meilleurs 6èmes en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	5 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale D, les autres en Finale E	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9
46/54	6 x 9	Les 4 premiers + les 3 meilleurs 5èmes en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	6 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : 1 à 3 en Finale D, 4 à 6 en Finale E, 7 à 9 en Finale F	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9
55/63	7 x 9	Les 3 premiers + les 6 meilleurs 4èmes en Demi-finale A, le dernier 4ème + 5ème / 6ème + 3 meilleurs 7èmes en Demi-finale B, les autres en Demi-finale C	7 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale D, les autres en Finale E Demi-finale C : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale F, les autres en Finale G	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9 G : 1 x 9
64/72	8 x 9	Les 3 premiers + les 3 meilleurs 4èmes en Demi-finale A, les derniers 4èmes + 5ème / 6ème + 7 meilleurs 7èmes en Demi-finale B, les autres en Demi-finale C	8 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : 1 à 3 en Finale D, 4 à 6 en Finale E, 7 à 9 en Finale F Demi-finale C : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale G, les autres en Finale H	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9 G : 1 x 9 H : 1 x 9
73/81	9 x 9	Les 3 premiers en Demi-finale A, les 3 suivants en Demi-finale B, les autres en Demi-finale C	9 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : 1 à 3 en Finale D, 4 à 6 en Finale E, 7 à 9 en Finale F Demi-finale C : 1 à 3 en Finale G, 4 à 6 en Finale H, 7 à 9 en Finale I	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9 F : 1 x 9 G : 1 x 9 H : 1 x 9 I : 1 x 9

5.2. Grille de passage Type B (championnat de France de vitesse)

Compétiteurs	Système	Séries	Demi-Finales	Finales
10 à 18	A	2 X 9 1 à 4 en Finale + le meilleur 5ème les autres en finale B		A : 1 X 9 B : 1 X 9
19 à 27	B	3 x 9 1 à 3 en finale A 4 à 6 en finale B 7 à 9 en finale C		A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
28 à 36	C	4 x 9 1 à 6 en demi-finale + les 3 Meilleurs 7ème les autres éliminés	3 X 9 1 à 3 en Finale A 4 à 6 en Finale B 7 à 9 en Finale C	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
37 à 45	D	5 x 9 1 à 7 en demi-finale + le Meilleur 8ème les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5èmes en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7èmes en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
46 à 54	E	6 x 9 1 à 6 en demi-finale les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5èmes en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7èmes en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
55 à 63	F	7 x 9 1 à 5 en demi-finale + le Meilleur 6ème les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5ème en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7èmes en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
64 à 72	G	8 x 9 1 à 4 en demi-finale + les 4 Meilleurs 5ème les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5ème en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7èmes en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
73 à 81	H	9 x 9 1 à 4 en demi-finale les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5èmes en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7èmes en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
82 à 90	I	10 x 9 1 à 3 en demi-finale + les 6 Meilleurs 4ème les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5èmes en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7èmes en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9
91 à 99	J	11 x 9 1 à 3 en demi-finale + les 3 Meilleurs 4ème les autres éliminés	4 X 9 1 à 2 + le meilleur 3ème en Finale A 3 X 3ème + 4 X 4ème + les 2 meilleurs 5èmes en Finale B 2 x 5ème + 4 X 6ème + les 3 meilleurs 7èmes en Finale C les autres éliminés	A : 1 X 9 B : 1 X 9 C : 1 X 9

Cette grille pourra être adaptée pour les épreuves concernant les catégories cadets afin de permettre un brassage plus important lors des séries et demi-finales.

5.3. Grille de passage de type A (Championnat de France minime)

Partants	Séries	Séries	Demi-finales	Finales
10/18	2 x 9	Les 3 premiers en Finale, les 4 suivants en Demi-finale, les autres en Finale B	1 X 8 1 à 3 en Finale A 4 à 8 en Finale B	A : 1 x 9 B : 1 x 9
19/27	3 x 9	Les 2 premiers en Finale A, les 3 suivants en Demi-finale A, les 3 suivants en Demi-finale B, les autres en finale C	2 X 9 Demi-finale A : Les 3 premiers en Finale A, les autres en Finale B Demi-finale B : Les 3 premiers en Finale B, les autres en finale C	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9
28/36	4 x 9	Les 4 premiers + les 2 meilleurs 5èmes en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	4 x 9 Demi-finale A : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale A, les autres en Finale B. Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale C, les autres en Finale D	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9
37/45	5 x 9	Les 5 premiers + les 2 meilleurs 6èmes en Demi-finale A, les autres en Demi-finale B.	5 x 9 Demi-finale A : 1 à 3 en Finale A, 4 à 6 en Finale B, 7 à 9 en Finale C Demi-finale B : Les 4 premiers et le meilleur 5ème en Finale D, les autres en Finale E	A : 1 x 9 B : 1 x 9 C : 1 x 9 D : 1 x 9 E : 1 x 9

Annexe 6 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON

6.1. Le mode de sélection pour les biplaces

Le mode de sélection est défini dans les règles particulières de la discipline **article RP-CEL-40**.

Les inter-régions étant décloisonnées en marathon, il n'y a pas de notion d'appartenance à l'inter-région pour la prise en compte des 3 premiers dans le calcul des 115%.

6.2. Les épreuves ouvertes au championnat de France de marathon

1. Liste des épreuves ouvertes sur les sélectifs nationaux de marathon

Epreuve	Epreuve	Epreuve	Epreuve	Epreuve mixte
C1DC	C2DC	C1HC	C2HC	
K1DC	K2DC	K1HC	K2HC	K2MC
C1DJ	C2DJ	C1HJ	C2HJ	
K1DJ	K2DJ	K1HJ	K2HJ	K2MJ
C1DU23	C2DS	C1HU23	C2HS	
C1DM24		C1HM24		
K1DU23	K2DS	K1HU23	K2HS	K2MS
K1DM24		K1HM24		
		C1HM35	C2HMa	
		C1HM45		
		C1HM45		
K1DM35	K2DMa	K1HM35	K2HMa	K2MMa
K1DM45		K1HM45		
K1DM55		K1HM55		
K1DPCN1	KDPCDUO	K1HPCN1	KHPCDUO	
K1DPCN2		K1HPCN2		
K1DPCN3		K1HPCN3		
K1DPCDS		K1HPCDS		
K1DPCDM		K1HPCDM		
V1DPCN1	VDPCDUO	V1HPCN1	VHPCDUO	
V1DPCN2		V1HPCN2		
V1DPCN3		V1HPCN3		
V1DPCDS		V1HPCDS		
V1DPCDM		V1HPCDM		

2. Liste des épreuves ouvertes sur les championnats de France de marathon

La liste des épreuves ouvertes au championnat de France de marathon sera basée sur la liste des épreuves ouvertes lors des sélectifs nationaux de marathon (6.2-1).

Des regroupements d'épreuves seront possibles si le nombre de bateaux sélectionnés est inférieur à quatre.

En DUO paracanoë, un bateau composé d'une dame et d'un homme sera considéré comme un équipage « DUO Homme ».

6.3. Programme du Championnat de France de marathon

Les courses devraient débuter vers 10H00 le premier jour. Il sera établi afin de tenir compte des particularités du bassin de courses et du nombre de bateaux sélectionnés.

6.4. Stop and Go

Pas de Stop and Go imposé, un accès à un ponton sera aménagé afin de permettre aux compétiteurs paracanoës qui le souhaitent de se ravitailler.

6.5. Arrêt d'un compétiteur

Un compétiteur pourra être arrêté au portage dès lors que le premier de sa catégorie aura franchi la ligne d'arrivée et qu'il lui reste au moins un grand tour à effectuer.

Le bateau ainsi arrêté sera porté sur les résultats au classement exact de son rang au moment de l'arrêt (idem pour les bateaux suivants).

6.6. Pénalités de temps

Une pénalité de 15 secondes pourra être infligée à un bateau qui passerait par la zone de ravitaillement sans ravitailler dans le but de gagner du temps.

Un compétiteur qui raterait une bouée de virage pourra être sanctionné d'une pénalité de 30 secondes si cette infraction est jugée volontaire par le juge de virage. (Le compétiteur n'ayant fait aucun effort pour passer correctement la bouée.)

Cette pénalité lui sera signifiée lors d'un passage au portage ou sera ajoutée à son temps de course en fonction des circonstances.

Une zone de pénalité sera mise en place sur le portage, sa position dépendra de la configuration de celui-ci (début ou fin de portage).

Une pénalité de 2 minutes pourra être appliquée à tous les compétiteurs qui auraient eu un comportement antisportif constaté par un officiel.

Annexe 7 : LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MARATHON SHORT RACE

7.1. Format d'une course Short Race :

- Parcours :

La compétition sera organisée sur un bassin en eau calme (lac ou rivière).

Des boucles d'environ 1,2 km seront mises en place avec un ou des virages d'un rayon de 35 m minimum.

Un portage sera mis en place avec une seule zone de 6 m de largeur minimum et d'une longueur de 80 à 100 m.

En cas de débarquement sur pontons, la longueur de ceux-ci sera d'au moins 20 mètres accessibles sur une ou deux faces. (Largeur minimum du ponton accessible sur deux faces = 3 mètres)

- Distance :

Trois tours et deux portages pour une distance totale d'environ 3,6 km.

7.2. Le mode de sélection

Le mode de sélection sera basé sur les résultats du championnat de France de Fond monoplace de l'année en cours.

Le nombre de sélectionnés sera de 60% pour chaque catégorie avec un maximum de 60.

Pour les catégories MASTER, un classement scratch M35, M45, M55 sera établi afin de bâtir la liste des sélectionnés.

7.3. Les épreuves ouvertes

Epreuves	Epreuves	Epreuves	Epreuves	Epreuves
C1DC	C1HC	K1DC	K1HC	K1D Paracanoë
C1DJ	C1HJ	K1DJ	K1HJ	K1H Paracanoë
C1DU23	C1HU23	K1DU23	K1HU23	V1D Paracanoë
C1DM24	C1HM24	K1DM24	K1HM24	V1H Paracanoë
	C1HVM35+	K1DVM35+	K1HM35+	

Des regroupements d'épreuves seront possibles si le nombre de bateaux sélectionnés est inférieur à quatre.

7.4. Programme prévisionnel

Pour les catégories à plus de 20 bateaux des séries seront mises en place le premier jour de compétition afin d'arriver à des finales à 20 bateaux.

En fonction du nombre d'épreuves des finales pourront être organisées le premier jour.

Annexe 8 : CLASSEMENTS NATIONAUX DES CLUBS PAR POINTS

En référence à l'article RP-CEL-44.4

8.1. Périmètres des calculs par épreuves

1. Type de bateau

- K1
- K2
- K4
- C1
- C2
- C4

2. Catégories d'âges

- Minimale (biplace France de Fond)
- Cadet
- Junior
- M24
- U23
- Master
- Paracanoë

3. Type d'épreuve

- Fond 3000 mètres (biplaces minimales France de Fond)
- Fond 5000 mètres
- Vitesse 200 mètres
- Vitesse 500 mètres
- Vitesse 1000 mètres
- Marathon Short Race
- Marathon (longues distances)

4. Niveau

- Régional (vitesse et fond)
- Interrégional (vitesse et fond)
- National (vitesse, fond, marathon et short race)

5. Sexe

- Homme
- Dame
- Mixte (pour le Marathon : les kayaks cadets, juniors, séniors et masters)

6. Bateaux pris en compte dans les calculs (bateaux ayant participé)

Les bateaux pris en compte doivent être inscrit à la compétition et conformes au quadruplé :

- Type de bateau (i)
- Catégorie d'âge (ii)
- Type d'épreuve (iii)
- Niveau (iiii)

Les bateaux qui ne respectent pas les quadruplés autorisés ne marquent pas de point.

Cas particuliers des bateaux avec observations :

Observation	Pris en compte
Abandon	Non
Absent	Non
Absence du certificat médical (absent CM)	Non
Dessalé	Oui
Dispensé	Non
Disqualifié	Non
Hors course (HC)	Non
Non parti	Non
Rayé	Non
Dérogation	Non
Equipe de France (EDF)	Oui → Compensation définie par le GSS

8.2. Calcul des points « bateau »

1. Points Bateau Maximum (Pts Max)

	Minime	Cadet	Junior U23	M24	Vétéran				Paracanoë				
					Ma	M35	M45	M55	PCN1	PCN2	PCN3	DS	DM
Régional	0	38	43	48	20								
Interrégional													
National	20												

2. Points Bateau Minimum (Pts Min)

Tous les bateaux ayant participé reçoivent un (1) point.

3. Calcul des points bateau sur une épreuve de Fond ou de Marathon ou de Short Race

Pour chaque bateau ayant participé, le premier marque les points maximums selon le triplé (Niveau, type d'épreuve et Catégorie d'âge) et on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 27^{ème} place, au-delà ils marqueront 1 point.

- Exemple dans l'épreuve **Kayak homme master** :
 - Point bateau maximum : 20
 - Point bateau minimum : 1

Classement	1	2	3	4	5	6	...	17	18	19	20	21	22	23	24	...
Points	20	19	18	17	16	15	...	4	3	1	1	1	1	1	1	1

- Exemple dans l'épreuve **canoë homme M24**:

- Point bateau maximum : 48
- Point bateau minimum au-delà de la 27^{ème} place : 1

Classement	1	2	3	4	...	26	27	28	29	30	31	32	...
Points	48	47	46	45	...	23	22	1	1	1	1	1	1

4. Calcul des points bateau sur une épreuve de Vitesse

Pour chaque bateau ayant participé à une finale, le premier marque les points maximums selon le triplé (Niveau de la régata - Discipline - Catégorie) :

- Pour les Cadets, Juniors, U23, M24 monoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 27^{ème} place et les suivants marquent 1 point.
- Pour les Masters monoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 18^{ème} place et les suivants marquent 1 point.
- Paracanoë monoplaces et équipages, on diminue de 1 point ce total à chaque place suivante jusqu'à la 18^{ème} place et les suivants marquent 1 point.

Exemples avec 6, 8 ou 9 couloirs sur les catégories Seniors et Masters:

Classement	6 couloirs			8 couloirs			9 couloirs		
	Finale	Points M24	Points Masters	Finale	Points M24	Points Masters	Finale	Points M24	Points Masters
1	A	48	20	A	48	20	A	48	20
2	A	47	19	A	47	19	A	47	19
3	A	46	18	A	46	18	A	46	18
4	A	45	17	A	45	17	A	45	17
5	A	44	16	A	44	16	A	44	16
6	A	43	15	A	43	15	A	43	15
7	B	42	14	A	42	14	A	42	14
8	B	41	13	A	41	13	A	41	13
9	B	40	12	B	40	12	A	40	12
10	B	39	11	B	39	11	B	39	11
11	B	38	10	B	38	10	B	38	10
12	B	37	9	B	37	9	B	37	9
13	C	36	8	B	36	8	B	36	8
14	C	35	7	B	35	7	B	35	7
15	C	34	6	B	34	6	B	34	6
16	C	33	5	B	33	5	B	33	5
17	C	32	4	C	32	4	B	32	4
18	C	31	3	C	31	3	B	31	3
19	D	30	1	C	30	1	C	30	1
20	D	29	1	C	29	1	C	29	1
21	D	28	1	C	28	1	C	28	1

22	D	27	1	C	27	1	C	27	1
23	D	26	1	C	26	1	C	26	1
24	D	25	1	C	25	1	C	25	1
25	E	24	1	D	24	1	C	24	1
26	E	23	1	D	23	1	C	23	1
27	E	22	1	D	22	1	C	22	1
28	E	1	1	D	1	1	D	1	1
29	E	1	1	D	1	1	D	1	1
30	E	1	1	D	1	1	D	1	1

5. Cas particuliers des bateaux avec observations

Observation	Points
Abandon	0
Absent	0
Absence du certificat médical (absent CM)	0
Dessalé	Pts dernier de sa course
Dispensé	0
Disqualifié	1 point
Hors course (HC)	0
Non parti	0
Rayé	0
Dérogation	0
Equipe de France (EDF)	Compensation de points

Exemple : Catégorie Kayak Homme Cadet - 200m - 9 couloirs

<u>Finale</u>	<u>Classement</u>	<u>Observation</u>	<u>Points</u>
A	1		38
A	2		37
A	3		36
A	4		35
A	5		34
A	6		33
A	7		32
A	8		31
A	9	Dessalé	30
B	10		29
B	11		28
B	12		27
B	13		26
B	14		25

B	15		24
B	16		23
B	17		22
B	18	Disqualifié	1
C	19		20
C	20		19
C	21		18
C	22		17
C	23		16
C	24		15
C	25		14
C	26		13
C	27		12

8.3. Classement des clubs sur une compétition Régionale, Interrégionale ou Nationale

1. Mode de calcul et de classement

L'addition des points par bateau ayant participé permet d'obtenir le total des points par club.

Le classement s'effectue sur un tri décroissant du nombre des points bateau du club.

Le classement peut être édité après la validation de toutes les courses.

2. Cas d'égalité sur le nombre de points

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 10, le suivant sera à la position 13).

8.4. Méthode de calcul du classement National des clubs par points

1. Les compétitions prises en compte :

- Niveau régional : les championnats régionaux Fond et Vitesse de la saison en cours
- Niveau interrégional : tous les sélectifs nationaux de sprint
- Niveau national :
 - Le championnat de France de fond,
 - Le championnat de France de sprint,
 - Le championnat de France de marathon,
 - Le championnat de France de short race.

2. Méthode de calcul des points pour le classement national des clubs

Sur chaque compétition, sur la base du classement des clubs de la compétition (définition à l'article 9.3 ci-dessus), chaque club marque des points pour le classement national des clubs en fonction du niveau de la compétition :

- **Régional** : Le premier club marque 10 points et on diminue de 1 point ce nombre à chaque place suivante. On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur région. A partir de la 10^{ème} place, tous les clubs marquent 1 point. On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur région.
- **Interrégional** : Le premier club marque 20 points et on diminue de 1 point ce nombre à chaque place suivante. A partir de la 20^{ème} place, tous les clubs marquent 1 point. On ne tient pas compte des clubs qui ne sont pas dans leur inter-région.
- **National** : chaque club marque le total des points bateaux obtenus par ses embarcations.
- **International** : Une compensation de points pourra être accordée aux clubs ayant des bateaux inscrits n'ayant pu prendre part à la compétition pour sélection en équipe de France cadet, junior ou senior.

3. Cas d'égalité sur le nombre de points dans le classement de la compétition :

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position et marquent le nombre de point de leur classement. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 10, le suivant sera à la position 13).

4. Cas d'égalité sur le nombre de points total de la saison

En cas d'égalité, les clubs concernés occupent la même position. Les clubs sur la même position seront classés par ordre alphabétique. Le club suivant prendra le classement en tenant compte du nombre de clubs de l'égalité (Exemple : 3 clubs à la position 20, le suivant sera à la position 23).

Pour la détermination Nationale 1 ou Nationale 2, il peut y avoir des ex aequo sur la 20° et/ou la 40° position : dans ce cas les résultats aux Championnats de France seront privilégiés pour les départager.

8.5. Classement National Jeunes (cadets et juniors) des clubs par points

Un classement national jeune est établi sur les mêmes principes définis au paragraphe 8.4 en tenant compte uniquement des épreuves ouvertes aux catégories d'âge cadets et juniors.

8.6. Classement National Paracanoë des clubs par points

Un classement national Paracanoë est établi sur les mêmes principes définis au paragraphe 8.4 en tenant compte uniquement des épreuves Paracanoë.

Annexe 9 : CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS PAR MEDAILLE

9.1. Les compétitions de référence

- Championnat de France de fond
- Championnat de France sprint
- Championnat de France marathon
- Championnat de France Short Race

9.2. Modalité de classement

Tous les clubs ayant remporté au moins une médaille sur un championnat de France de Fond, de vitesse, de Marathon ou de Short Race seront présents dans le classement.

Annexe 10 : REMPLACANTS ET COMPOSITION DES EQUIPAGES

10.1. Nombre deremplacements autorisés dans un équipage

- Equipage biplace : 1 remplacement possible (50%)
- Equipage 4 places : 2 remplacements possibles (50%)

10.2. Modalité de désignation d'un remplaçant

1. Compétitions interrégionales

Dans le respect des articles RG 51, RG 52, RG 53, tous les athlètes licenciés dans le club (inscrits ou pas initialement sur la compétition) peuvent être remplaçants dans une épreuve en équipage de leur genre et de leur catégorie d'âge respective.

2. Championnats de France

Tous les athlètes sélectionnés pour ce championnat de France au sein du club (inscrits ou pas initialement sur la compétition) peuvent être remplaçants dans une épreuve en équipage de leur genre et de leur catégorie d'âge respective.

10.3. Conditions pour effectuer des remplacements

Le chef d'équipe peut effectuer des remplacements sur le site des inscriptions centralisées jusqu'à la clôture de la période de confirmation, précédant la compétition aux conditions suivantes :

- Il est possible de remplacer, au plus, la moitié d'un équipage, lors des épreuves nécessitant une sélection, les remplaçants doivent avoir eux-mêmes été sélectionnés. (Art 10.2.2)

10.4. Remplacement d'un compétiteur malade

Dans les conditions définies au point 10.3, le remplacement d'un compétiteur malade peut être effectué une heure avant sa première course sur présentation d'un certificat médical.

Le chef d'équipe doit en informer dans ce même délai le juge arbitre qui valide le remplacement.

10.5. Les Equipages Interclubs sont possible selon les règles ci-dessous :

1. Niveau régional et interrégional :

Les équipages interclubs sont autorisés au niveau régional et interrégional ceci afin de permettre aux athlètes isolés dans un club d'avoir accès à la pratique de l'équipage.

Ces équipages n'entrent pas dans le calcul du quota inter régional, ils ne sélectionnent pas aux Championnats de France de Vitesse.

2. Classements :

Les équipages interclubs n'entrent dans aucun classement (Clubs, médailles, jeunes, paracanoë).

3. Frais d'engagement et ou pénalités :

Les frais liés aux équipages interclubs seront imputés au club ayant effectué l'inscription du bateau.

4. Définition du chef d'équipe :

Le chef d'équipe d'un bateau interclubs sera le chef d'équipe du club ayant effectué l'engagement.

Annexe 11 : PROCEDURES ET DROITS D'INSCRIPTIONS

En référence à l'article RG 55

11.1. Conditions générales

Les inscriptions et les confirmations (éventuelles) doivent être réalisées par le Président de l'association, ou son représentant, sur le site des inscriptions en ligne de la FFCK.

11.2. Inscriptions – délais et modalité

1. Compétitions de vitesse :

- Sauf pour les cas particuliers indiqués dans l'invitation, la date limite de clôture des inscriptions en ligne est fixée au mercredi, à 23h00, de la semaine précédant la compétition.
- Il est possible de s'inscrire pendant la période de confirmation sur la base d'un droit d'inscription majoré à la condition que des places soient disponibles dans les séries qui auront été définies sur la base des inscriptions réalisées avant la clôture du site, si aucune place n'est disponible il n'y aura pas d'ajout de série. Les demandes devront être adressées au gestionnaire informatique de la compétition par mail, elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée des mails.

2. Compétitions de fond et de marathon :

- Sauf pour les cas particuliers indiqués dans l'invitation, la date limite de clôture des inscriptions en ligne est fixée au mercredi, à 23h00, de la semaine précédant la compétition sur la base d'un droit d'inscription normal.

- Il est possible de s'inscrire pendant la période de confirmation sur la base d'un droit d'inscription majoré.

11.3. Période de confirmation – délais et modalité

Dans cette période de confirmation, un président de club peut :

- Rayé un bateau
- Effectuer les remplacements au sein d'un équipage (voir annexe 10)

En dehors de ces deux cas, la confirmation n'est pas obligatoire.

Sauf pour les cas particuliers indiqués dans l'invitation, la période de confirmation débute dès la clôture des inscriptions la semaine précédant la compétition et se termine le jeudi à 20h avant le début de la compétition.

11.4. Coûts d'inscriptions

Les coûts d'inscription aux compétitions sont les suivants :

- Championnat de France minime : 0€
- Compétitions interrégionales et nationales : 10 € par bateau.
- Le droit d'inscription majoré (voir 11.2.2) : 45€ (10 € reversés à l'organisateur et 35 € reversés à la CNA)

11.5. Pénalités financières

Les pénalités suivantes sont applicables et viennent s'ajouter au coût d'inscription :

- Bateau rayé pendant la période de confirmation sans présentation d'un certificat médical : 4€
- Bateau rayé après la période de confirmation sans présentation d'un certificat médical : 8€
- Bateau absent au départ d'une compétition sans présentation d'un certificat médical : 12€
- Bateau absent au départ d'une compétition avec présentation d'un certificat médical : 0€

Les pénalités financières sont reversées à la CNA.

11.6. Modalités de paiement des coûts d'inscriptions et des pénalités financières

Le paiement des coûts d'inscriptions et des pénalités financières se fait en ligne via le système de prélèvement financier fédéral centralisé (utilisé pour les licences, produits fédéraux...)

Annexe 12 : REUNION TECHNIQUE

12.1. Date, heure et conditions de représentation

En règle générale, sauf disposition particulière indiquée dans l'invitation, la réunion technique se déroule en visioconférence au minimum 3 jours avant le début de la compétition.

12.2. Nouveau tirage au sort après la confirmation

Pour les courses de vitesse, le Comité de compétition peut décider d'un nouveau tirage au sort après la période de confirmation en fonction du nombre des concurrents confirmés.

12.3. Informations diverses

Le Comité de compétition doit exposer aux chefs d'équipes les particularités éventuelles du bassin, du balisage et de la sécurité s'appliquant à la compétition.

Annexe 13 : AVANT & APRES UNE COMPETITION

13.1. Invitation à une compétition

Une invitation à une compétition doit contenir les renseignements suivants :

- La date et le lieu de la compétition,
- Les épreuves ouvertes,
- La situation du bassin, ses caractéristiques,
- Le plan des parcours, les distances de courses,
- La date limite des engagements,
- Le montant des frais éventuels d'inscription et de caution,
- L'adresse électronique où les inscriptions centralisées doivent être faites,
- Les informations sur le déroulé de la réunion technique,
- Les informations sur le déroulé de la réunion des juges.

13.2. Procès-verbal de compétition

Le procès-verbal de la compétition est rédigé par le Comité de compétition dans l'heure qui suit la dernière course. Il comprend :

- Le classement des bateaux avec leur temps dans les différentes épreuves disputées,
- Les noms des juges et le poste tenu, et la feuille d'émargement de leur présence,
- Le classement des clubs et régions par médailles,
- Les décisions motivées prises par le Chef des Officiels ou le jury,
- Ainsi que toutes les autres constatations faites par les autres juges,

Il est signé par le Président du Comité de compétition, le Chef des Officiels et le Starter.

13.3. Transmission du procès-verbal de compétition et du support informatique

1. Le procès-verbal

Le procès-verbal est remis au délégué de la Commission Nationale d'Activité qui les transmet dans un délai de 3 jours au siège fédéral (service animation sportive), avec copie au coordonnateur national des juges.

2. Les résultats informatiques

Le gestionnaire de course transmet les résultats (résultats complets au format PDF et l'export des résultats au format « PCE » au responsable national du site Internet (webmaster), le soir même ou, au plus tard, le lendemain matin, dans les conditions convenues avec lui, afin de renseigner le site Internet fédéral, alimenter les classements des clubs et des bateaux, générer le paiement des inscriptions et archiver les résultats.

Annexe 14 : LE CHRONOMETRAGE – UTILISATION D'UN SYSTEME « PHOTO-FINISH » LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE VITESSE

- L'organisation mettra en place au moins un système de photo-finish Le système utilisé doit permettre de départager les bateaux au 1/1000^{ème}.
- Une différence de temps de 5/1000^{ème} ou moins occasionne une égalité de résultat et de position "**seulement en finale**". (En série et demi-finale un départage au millième est autorisé).
- Au cas où le départage ne serait pas possible en série ou demi-finale une course complémentaire avec les bateaux concernés sera mise en place afin de les départager.
- Il doit y avoir un système vidéo type caméscope muni d'un ralenti pour valider la position des concurrents dans le bateau lors du franchissement de la ligne d'arrivée (cette vidéo ne peut se substituer à la photo finish).
- En cas de publication de la photofinish :
 - En séries et demi-finales, elle doit montrer tous les participants de la course qualifiés pour aller plus loin dans la compétition.
 - En finale, elle doit montrer l'arrivée de tous les participants.

- La photo-finish est à la disposition du premier juge à l'arrivée en premier lieu, du Comité de Compétition en second lieu et du jury en troisième.
- Le Juge Arbitre ou le Premier juge à l'arrivée valide les résultats officiels de chaque course avant envoi pour affichage ou sur le groupe WhatsApp.
- Si le système électronique de chronométrage tombe en panne, les juges à l'arrivée prennent les temps manuellement.

Annexe 15 : CLASSEMENT INDIVIDUEL DES BATEAUX MONOPLACES

15.1. Généralités

Ce classement permettra de définir les valeurs des bateaux pour la mise en série lors des compétitions de vitesse.

15.2. Principes

- Version 1 : à l'issue des championnats de France de fond N-1
- Version 2 : à l'issue de la dernière sélective nationale vitesse n°2 N-1
- Version 3 : à l'issue du Championnat de France de vitesse N-1

15.3. Méthode de calcul des points sur une compétition

Sur chaque compétition les points marqués par un bateau sont égaux à :

- Sélectives nationales :
 - Sa place marquée sur la phase finale multipliée par 2.
- Championnats de France Fond et Vitesse
 - Sa place marquée sur la phase finale divisée par 2.

15.4. Méthode de calcul de la valeur au classement

La valeur est égale à la moyenne des points obtenus sur l'ensemble des compétitions comptant dans le classement additionné à une majoration.

15.5. Compétitions prises en compte et majoration pour chaque version du classement

Un classement test sur le modèle international sera mis en place en parallèle sur la saison 2025.

1. Version 1 : à l'issue des championnats de France de fond

- **Les compétitions prises en compte :**
 - Le classement à l'issue de la saison de la saison N-1
 - Sélectifs nationaux de fond de la saison N
 - Championnat de France de fond de la saison N
- **Les majorations appliquées :**
 - **10 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior de la saison N-1
 - **50 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse U23 ou pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior n'ayant participé à aucune compétition de la saison N-1 ou les athlètes seniors et U23 des équipes de France marathon de la saison N-1.
 - **75 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse ou marathon junior de la saison N-1
 - **100 points** pour les athlètes ayant participé au championnat de France de fond de la saison N
 - **200 points** pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond de la saison N et / ou de vitesse de la saison N-1.

- **300 points** pour les athlètes n'ayant participé à aucune compétition de la saison N-1
- **400 points** pour un athlète n'ayant pas de licence de la saison N.

2. Version 2 : à l'issue des championnats du dernier sélectif national de vitesse n°2

- **Les compétitions prises en compte :**
 - Le classement à l'issue de la saison N-1
 - Sélectifs nationaux de fond de la saison N
 - Championnat de France de fond de la saison N
 - Sélectifs nationaux de vitesse n°1 de la saison N
 - Sélectifs nationaux de vitesse n°2 de la saison N
- **Les majorations appliquées :**
 - **10 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior
 - **50 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse U23 ou senior et U23 marathon
 - **75 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse ou marathon junior de la saison N-1
 - **100 points** pour les athlètes ayant participé au championnat de France de fond de la saison N
 - **200 points** pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond de la saison N
 - **300 points** pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond N et vitesse de la saison N-1
 - **400 points** pour un athlète n'ayant pas de licence de la saison N.

3. Version 3 : à l'issue du championnat de France de vitesse

- **Les compétitions prises en compte :**
 - Le classement à l'issue de la saison N-1
 - Championnat de France de fond de la saison N
 - Sélectifs nationaux de vitesse n°1 de la saison N
 - Sélectifs nationaux de vitesse n°2 de la saison N
 - Championnat de France de vitesse de la saison N
- **Les majorations appliquées :**
 - **10 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France de vitesse senior
 - **50 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse U23 ou senior et U23 marathon
 - **75 points** pour les athlètes ayant obtenu une sélection en équipe de France vitesse ou marathon junior de la saison N-1
 - **100 points** pour les athlètes ayant participé au championnat de France de fond N et de vitesse de la saison N
 - **200 points** pour les athlètes n'ayant pas participé au championnat de France de fond de la saison N et / ou de vitesse de la saison N
 - **300 points** pour les athlètes n'ayant participé à aucune compétition de la saison N
 - **400 points** pour un athlète n'ayant pas de licence de la saison N.

Exemple de mise en œuvre du calcul dans sa version n°3 :

Place obtenue	SN Fond	CDF Fond	SN V N°1 1000	SN V N°1 500	SN V N°2 200	CDF V 200	CDF V 500	CDF V 1000	Moyenne	Majoration	VALEUR

Athlète 1	10	11	12	4	2	3	9	NP	7,29	100	107,29
Athlète 2	22	NP	24	27	28	NP	NP	NP	25,25	200	225,25
Athlète 3 (ayant une sélection en équipe de France senior)	NP	12	NP	NP	NP	2	8	10	8,00	10	18,00

15.6. Cas des équipages

La valeur pour les équipages se fait en calculant la valeur moyenne des valeurs de chaque équipier.

Annexe 16 : CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS MINIMES

a) Mode de classement :

- Les régions définissent de 1 à 4 équipes.
- Dans chaque épreuve, chaque bateau marque des points pour le classement officiel de son équipe.
- Les courses de Vitesse et de Fond (3000m des championnats de France de vitesse) concourent au classement général, chaque bateau y marque des points pour son équipe.
- L'équipe qui obtient le plus grand nombre de points est désignée comme championne de France des régions minimales. En cas d'égalité de points, les régions sont départagées en fonction du nombre de médailles obtenues, Or puis Argent puis Bronze.

b) Attribution des points :

- Pour être classé un bateau doit franchir la ligne avec tous les équipiers à bord en position de pagayer.
- Dans chaque épreuve, le premier bateau obtient 18 points, le deuxième 17 points... jusqu'aux derniers qui marquent tous 1 point.
- Bateau disqualifié, abandon, ou absent : Ces bateaux ne marquent pas de point.

c) Bateau dessalé :

- Un bateau dessalé en série sera intégré en repêchage pour un accès uniquement en finale B, C ou + en fonction du nombre d'inscrits.
- Pour les épreuves de vitesse, il sera demandé à la sécurité de sortir systématiquement les bateaux ayant dessalé du bassin de course sans laisser la possibilité au (x) compétiteur (s) d'essayer de remonter dans l'embarcation.
- Pour les épreuves de Fond, les compétiteurs ayant dessalé pourront remonter dans leur embarcation sans aide extérieure, s'ils souhaitent terminer la course.
- Un bateau dessalé en finale marque les points du dernier de sa finale.

d) Bateau ayant raté le départ de sa course en série :

- Un bateau ayant raté le départ de sa série sera intégré en repêchage pour un accès uniquement en finale B, C ou + en fonction du nombre d'inscrits, sur demande du chef d'équipe. (Afin de permettre aux jeunes de participer à des courses).